



Spécial Législatives : nos experts ont la parole ...

Observatoire Energie et Climat

Note rédigée par François Henimann et Philippe Charlez

Y a-t-il des marges de manœuvres significatives pour baisser le prix du gaz ?

Depuis trois ans, le gaz naturel a beaucoup fait parler de lui : pour ses cours qui ont atteint des niveaux stratosphériques en août 2022, comme paramètre fondamental dans les prix de l'électricité en tant que source marginale, pour son rôle géopolitique notamment depuis le déclenchement du conflit russo-ukrainien. Son impact majeur sur les prix de l'énergie a joué un rôle clé sur l'inflation galopante observée au cours de ces deux dernières années et par voie de conséquence sur le pouvoir d'achat des Français. Aussi est-il devenu un outil de propagande électorale d'autant que la prochaine augmentation (plus de 10%) aura lieu le lundi 1^{er} juillet, au lendemain du premier tour des législatives.

Dans la plupart des programmes l'énergie en général, le gaz en particulier sont utilisés comme outils démagogiques : blocage des prix pour l'extrême gauche, réduction de la TVA à 5,5% pour la droite nationaliste seraient les antidotes miracles pour « *redonner du pouvoir d'achat aux Français* ». Qu'en est-il vraiment ? Pourquoi le gaz a-t-il fortement augmenté ? L'Etat possède-t-il des marges de manœuvre significatives pour baisser le prix du gaz ?

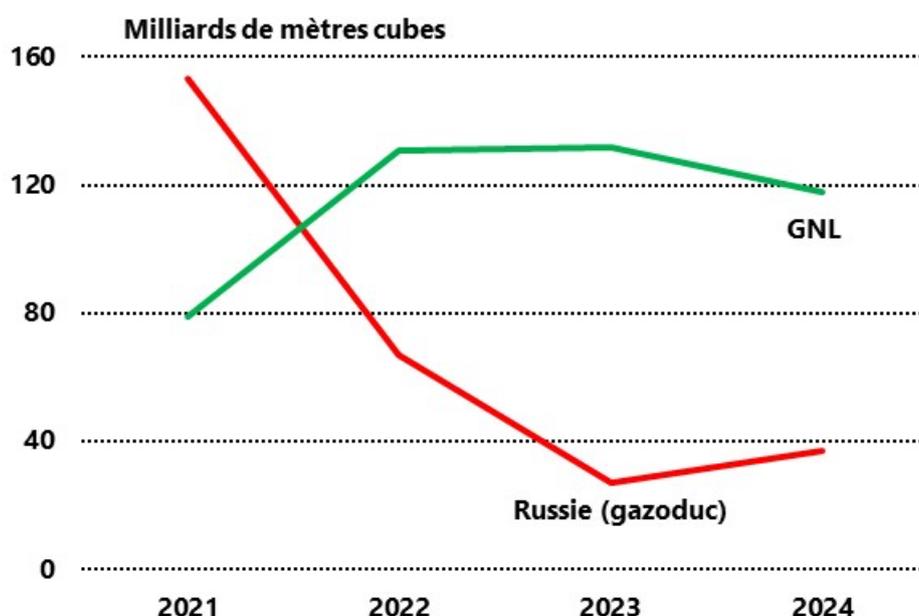


Figure 1 - Importations européennes de gaz
Source des données Breugels

Le gaz en Europe et en France

Avant le conflit russo-ukrainien, l'Europe importait 90% de son gaz (10% de production domestique résiduelle principalement en Hollande et au Danemark) dont 40% provenait de Russie. Au cours des trois dernières années, les importations russes ont été drastiquement réduites passant de 160 milliards de mètres cubes en 2021 à moins de 40 milliards en 2023 (**Figure 1**). Le déficit a été principalement compensé par du Gaz Naturel Liquéfié (+50%) mais aussi par une réduction substantielle de la consommation. Par gazoduc, le gaz naturel européen provient principalement de Norvège, et d'Algérie et toujours de Russie tandis que le GNL est importé des USA, du Qatar et du Nigeria ainsi que de Russie.

La France a consommé en 2023 340 TWh d'énergie primaire gazière¹ pour une énergie finale (distribution réseau) de 268 TWh destiné à la chaleur dans et bâti résidentiel et tertiaire ainsi qu'à l'industrie. La différence est consommée dans la génération électrique gazière (62 TWh) ainsi que dans la pétrochimie (10 TWh).

Ayant décidé de ne pas développer ses ressources en gaz de schistes, depuis la fermeture du champ de Lacq, la France est dépendante, à pratiquement 100%, de ses importations. Le biométhane (production de gaz à partir de déchets agricoles) représentait en 2023 12 TWh /an² soit près de 5 % de la consommation finale. L'objectif gouvernemental est d'accroître significativement la production de gaz vert pour atteindre 60 TWh en 2030 (objectif très ambitieux) et 130 TWh à l'horizon 2050³.

¹ <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.statistiques.developpement-durable.gouv.fr%2Fmedia%2F7344%2Fdownload%3Finline&wdOrigin=BROWSELINK>

² <https://cegibat.grdf.fr/dossier-techniques/biomethane-definitions-principe-chiffres-clese>

³ <https://www.institutsapiens.fr/observatoire/la-transition-energetique-est-elle-soutenable/>

En dehors des effets positifs en terme de création d'emplois, de souveraineté énergétique et de balance des paiements, le gaz vert devrait aussi impacter positivement l'agriculture en augmentant les revenus des agriculteurs.

Si le gaz vert a beaucoup d'effets positifs, son prix de revient (100 €/MWh) reste en moyenne très supérieur à celui du gaz naturel. Sa pérennité économique repose sur une subvention, actuellement de l'ordre de 700 M€ par an⁴, que l'on retrouve sous forme de taxe (la TICGN passée de 8,4 à 16,4 €/MWh en janvier 2024) et sous forme d'investissements dans le réseau de distribution, rémunérés par le tarif d'acheminement du gaz.

Comment se décompose le prix du gaz pour le particulier ?

Prix de gros

Les fournisseurs de gaz s'approvisionnent principalement sur le marché de gros situé à Rotterdam⁵: il s'appelle **TTf** pour « *Title Transfer Facility* ». Entre 2018 et mi 2021, le TTf⁶ a oscillé entre 15 €/MWh et 20 €/MWh avec une moyenne de 16,5 €/MWh (**Figure 2 – gauche**). A partir de septembre 2021, les prix ont augmenté brutalement dépassant les 100 €/MWh en décembre 2021 puis, par suite du conflit russo-ukrainien, les prix sont restés au-dessus de 100 €/MWh avec un pic historique à 250 €/MWh en août 2022. A partir de début 2023, le TTf est redescendu sous les 50 €/MWh pour se stabiliser aujourd'hui autour de 35 €/MWh (**Figure 2 – gauche**). Dans ses publications mensuelles⁷, la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a considéré un prix de gros 28 € en juin 2024 et de 32,2 € pour juillet 2024. **Retenons donc que le prix de gros du gaz est aujourd'hui grosso modo le double de ce qu'il était avant la crise de 2021 & 2022.** La France n'a aucun levier sur les prix de gros inexorablement subis par les consommateurs français.

⁴ https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Deliberations/import/230713_2023-200_CSPE_2023-2024.pdf

⁵ *Il existe aussi des contrats à long terme take or pay mais ils deviennent de plus en plus rares*

⁶ <https://fr.investing.com/commodities/dutch-ttf-gas-c1-futures-historical-data>

⁷ <https://www.cre.fr/consommateurs/prix-reperes-et-references/reference-de-couts-dapprovisionnement-du-gaz.html>

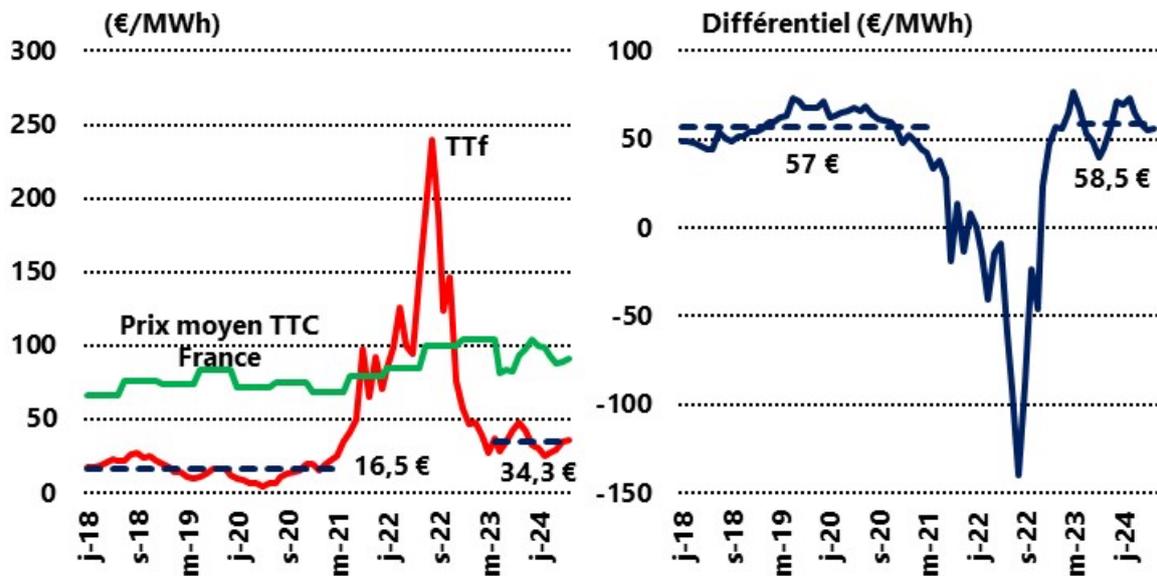


Figure 2- Evolution des cours du TTF et du prix régulé en France
Différentiel ttf & prix régulé

En dehors du prix de gros, la facture de gaz (prix de détail) comporte trois autres composantes : le coût d’acheminement au point de consommation (intégrant le stockage), les coûts commerciaux (intégrant l’abonnement) et les différentes taxes. Ces trois composantes varient également avec l’utilisation (chauffage, eau chaude ou cuisson) et suivant la consommation.

La **Figure 2 - gauche** montre que le prix moyen du tarif réglementé du gaz⁸ s’est accru de 37% depuis début 2018. Excepté durant la période de crise (mi 2021 à mi 2023) durant laquelle un bouclier tarifaire a maintenu les prix de détail bien en dessous des prix de gros, le différentiel est resté quasi constant (un euro de différence entre la période pré crise et la période post crise - **Figure 2**) . **En d’autres termes, l’accroissement du prix du gaz résulte exclusivement de l’augmentation des prix de gros.**

Le détail des coûts ci-dessous est analysé pour le chauffage et une consommation annuelle de 12 MWh. C’est la raison pour laquelle les coûts finaux de la **Figure 3** sont légèrement supérieurs à ceux de la **Figure 2**.

Le coût d’acheminement

Il s’agit des coûts liés au **transport** et au **stockage** ainsi que ceux couverts par les **réseaux de distribution**. Régulées, ces activités sont principalement assurées par GRT Gaz, Storengy, GRDF (filiales d’ENGIE) et TERECA.

⁸ <https://www.fournisseurs-electricite.com/contrat-gaz/prix/evolution#historique-de-l-evolution-du-tarif-reglemente-de-gaz-en-france-depuis-2005>

L'augmentation des prix du gaz au premier juillet 2024 relève pour l'essentiel d'un accroissement des coûts d'acheminement. La Commission de Régulation de l'Energie⁹ le justifie par la baisse du volume acheminé (de 312 TWh en 2020¹⁰ à 268 TWh en 2023), volume qui devrait continuer de diminuer de 2 %/an au cours des prochaines années (nombre de consommateurs réduit de 1,5 % par an) alors que les coûts de maintenance et d'exploitation du réseau restent stables (infrastructures inchangées) voire augmentent compte tenu du raccordement des nouveaux méthaniseurs pour acheminer le gaz vert. **L'augmentation du prix du gaz est donc implicitement le résultat de la transition énergétique : moins de gaz consommé globalement mais davantage de gaz vert.**

Au 1^{er} juillet 2024 le coût moyen du transport et du stockage va ainsi passer de 10,7 €/MWh à 12,3 €/MWh (+14 %) alors que celui de la distribution va passer de 21,2 €/MWh à 26,1 €/MWh (+23 %). Au total, le coût d'acheminement va augmenter de 17 % passant de 34,8 €/MWh à 38,4 €/MWh.

Les coûts commerciaux

Pour les coûts commerciaux¹¹, la CRE considère un montant fixe annuel de 43,5 €/an (abonnement), plus une part variable de 13,3 €/MWh dont 6,5 €/MWh destinés (Certificats d'Economie d'Energie en augmentation de 0,8 €/MWh au 1^{er} juillet 2024) à subventionner des travaux d'isolation ou de changement d'équipement de chauffage dans les logements. Au total, pour un client type chauffage¹², les coûts commerciaux intégrant la part fixe sont de l'ordre de 16,9 €/MWh.

Les taxes

La CTA¹³ (contribuant au financement des retraites des anciens salariés de IEG) s'élève à 43,5 €/an pour un client type chauffage. La TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel) destinée à financer les chèques énergie et à subventionner le biométhane et la taxe carbone a doublé au début de cette année passant de 8,4 à 16,4 €/MWh au 1^{er} janvier 2024. Enfin, la TVA est appliquée au taux réduit de 5,5 % pour la partie fixe de la facture (incluant la CTA) et au taux normal de 20 % pour la part variable (incluant la TICGN).

Synthèse

Dans sa dernière publication¹⁴, la CRE indique pour un client « chauffage 12 MWh » un prix TTC de 113,6 €/MWh au 1^{er} juin 2024, augmentant à 125,7 €/MWh au 1^{er} juillet,

⁹ https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Deliberations/import/240215_2024-40_ATRD7_Post_CSE.pdf

¹⁰ <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2Fwww.statistiques.developpement-durable.gouv.fr%2Fmedia%2F4406%2Fdownload%3Finline&wdOrigin=BROWSELINK>

¹¹ https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2Fwww.cre.fr%2Ffileadmin%2FDocuments%2FOpen_data%2FMarches_de_detail%2FOPEN_DATA_GRDF.xlsx&wdOrigin=BROWSELINK

¹² Consommant 12 MWh par an

¹³ Contribution Tarifaire d'Acheminement

¹⁴ <https://www.cre.fr/consommateurs/prix-reperes-et-references/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels.html>

soit une augmentation de 11 %. Comme précédemment indiqué, cette augmentation est principalement due à un accroissement du prix d'acheminement, comme le montre le tableau ci-dessous, pour la facture d'un client type chauffé au gaz :

Consommation 12 MWh/an	€/MWh	
	01/07/2024	01/06/2024
Fourniture du gaz	32,2	28
Acheminement	38,3	32,8
Coûts commerciaux	16,9	16,1
CTA	3,6	3,6
TICGN	16,4	16,4
TVA	18,3	16,7
Total TTC	125,7	113,6
	11%	

Figure 3 – Répartition des différents postes entre Juin et Juillet 2024

Conclusion

En dehors du prix de gros, principal responsable des augmentations récentes et sur lesquels la France n'a aucune prise, il y a peu de marges de manœuvre pour diminuer la facture de gaz des Français. Le seul levier possible est la réduction des taxes.

Les CEE et les investissements dans les gaz verts étant destinés à accélérer la transition énergétique, aucune formation politique ne souhaite y toucher. Bien au contraire, la TICGN subventionnant aujourd'hui le biométhane à hauteur de 720 M€/an par est appelée à augmenter fortement dans l'avenir. Cependant, le doublement de la TICGN au 1^{er} janvier 2024, qui est dorénavant supérieure au montant de la TVA, s'explique essentiellement par une augmentation de la taxe carbone. **Il faut pointer qu'environ 20% du prix de détail du gaz est en fait consacré à la transition écologique.**

Réduire la TVA sur la part variable de 20% à 5,5% (elle est déjà de 5,5% sur la part fixe), proposition choisie par le RN aurait un coût pour l'Etat de 3,2 Md€/an (en supposant une consommation 2024 de 260 TWh). Elle réduirait mécaniquement le prix du MWh de 10 € et la facture annuelle d'un consommateur gazier moyen chauffé au gaz de 120 €, soit une réduction de l'ordre de 8 %. Pas de quoi accroître significativement le pouvoir d'achat des Français.

Quant au blocage des prix envisagé par le Nouveau Front Populaire, il ne pourrait conduire qu'à une pénurie immédiate, aucun distributeur n'acceptant de fournir du gaz à perte. Les plus démunis, déjà aujourd'hui en grande précarité énergétique, en seraient comme à l'accoutumés les premières victimes.